

donné que l'organisation de séances de ce genre ne devait pas être tolérée."

Le même décret interdit toutes les séances publiques dans lesquelles on agirait sur des sujets au moyen de la suggestion, de l'hypnotisme, du magnétisme et autres méthodes analogues.

M. le Dr PAUL VALENTIN, de Paris, vient de faire paraître une revue d'études psychologiques sous ce simple titre : *La Vie normale*.

Absolument indépendante, cette nouvelle publication se présente comme une œuvre de haute et saine vulgarisation scientifique destinée à combattre, sous toutes ses formes, le péril grandissant du nervosisme contemporain.

M. le docteur Charlier vient de faire une très importante communication devant la Société d'Hygiène de Paris, touchant le nettoyage des appartements au moyen d'appareils à vide.

Le bureau de santé de l'Etat d'Indiana, E.-V., a donné ordre aux commissaires d'écoles le renvoyer 250 professeurs d'écoles publiques parce qu'ils étaient affectés de tuberculose.

Sanction universitaire dans un cas d'exercice illégal de la médecine par un étudiant.—Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a confirmé le jugement rendu par le Conseil de l'Université de Paris qui exclut un étudiant de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur publiques et libres jusqu'au 1er juin 1905, pour s'être livré à Paris, à Blois, à la Chapelle-aux-Pots, à Neufchâtel, à l'exercice illégal de la médecine.

L'étude du cancer.—Le trésorier de la caisse pour l'étude du cancer annonce qu'il a reçu de M. Waldorf Astor la somme de 500,000 francs. Il reste encore à trouver la somme de 625,000 francs.

M. le professeur Meunier, membre de l'Académie des Sciences, annonce qu'un volcan est en voie de formation sous la Place de la République et qu'un moment viendra où son éruption réduira Paris en atomes.